

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le jeudi 27 février 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 20 février 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
56	6	7	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme COLLET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, M. DONZEL, M. DRUET, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. ISSARTEL, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET).

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. PERRAUD), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à M. RAVOT), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. MILLET (pouvoir à Mme RAVET).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Julien MARTINEZ, Secrétaire de séance.

Modification n°2 du marché de maîtrise d'œuvre n°2022-52 pour la construction de l'extension du siège social de Haut-Bugey Agglomération

Rapporteur : M. TURC

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du siège social de Haut-Bugey Agglomération a été attribué à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre au groupement ARCHIPEL (mandataire)/ ARCHIBULLE/ BETREC IG/ SINEQUANON :

- Pour une durée prévisionnelle de : 40 mois à compter du 3 juillet 2023, année de Garantie de Parfait Achèvement comprise.
- Selon un coût prévisionnel des travaux de 3 500 000 € HT et un coût prévisionnel définitif des travaux de 3 678 015 € HT, valeurs septembre 2022, fixé par modification de marché n°1 ;
- Pour un montant provisoire du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de 503 300 € HT, forfait définitif de rémunération porté à 513 366 € HT par modification de marché 1,
- Missions confiées : ESQ/APS/APD/PRO/VISA pour lots structurels, EXE1 totale ou EXE2 partielle suivant lots, ACT, DET et AOR + OPC

La modification de marché n°2 a pour objet de modifier en phase Etudes d'exécution (EXE) certains plans et quantitatifs liés à des évolutions du projet. Elle entraîne une augmentation de + 3 900,00 € HT du forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-4,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R2194-8 relatif aux modifications de faible montant,

VU le projet de modification de marché n°2 et son annexe relative à la nouvelle répartition des honoraires entre co-traitants,

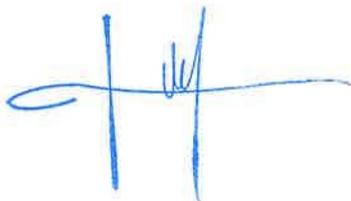
Le Conseil d'agglomération,
par 65 voix pour,

- **APPROUVE** les évolutions de la modification n°2 au marché n°2022-52 de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège social de Haut-Bugey Agglomération faisant évoluer le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre à 517 266,00€ HT après cumul des modifications 1 et 2.

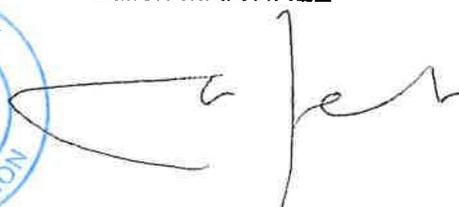
- **AUTORISE** le Président de Haut-Bugey Agglomération à signer la modification de marché n°2 et son annexe relative à la nouvelle répartition des honoraires.

Fait à Oyonnax, le 27 février 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Julien MARTINEZ





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Modification n°2 du marché de maîtrise d'oeuvre n°2022-52 pour la

Objet de l'acte : construction de l'extension du siège social de Haut-Bugey
Agglomération.

.....

Date de décision: 27/02/2025

Date de réception de l'accusé 06/03/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 270225_202518

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250227-270225_202518-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .6

Commande Publique

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 18_MODIF2_MARCHE_2022_52.pdf (99_DE-001-200042935-
20250227-270225_202518-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°18.pdf (21_RP-001-200042935-20250227-270225_202518-
DE-1-1_2.pdf)

Modification de marché